

Maisons-Alfort

le mag

Avril 2021 #496

BUDGET 2021

Une gestion saine et équilibrée

0% d'augmentation des taux d'impôts locaux
et des tarifs municipaux

et de nouveaux projets pour tous les Maisonnais

ACTUALITÉS

.....
La police municipale
se dote d'un chien
de patrouille
P. 7

DOSSIER

.....
Budget 2021 :
dépenses maîtrisées,
services de qualité
P. 9

CADRE DE VIE

.....
Découvrez le projet
de reconstruction du
parvis de la mairie
P. 23

BUDGET

09

DOSSIER

Budget 2021 : dépenses maîtrisées, services de qualité et toujours 0% d'augmentation des taux d'impôts communaux

23

CADRE DE VIE

Découvrez le projet de reconstruction et d'agrandissement du parvis de la mairie



26

JEUNESSE & FAMILLE

Les démarches pour inscrire mon enfant en CP



28

CULTURE

L'espace jeunesse de la médiathèque rénové



27

SPORT & LOISIRS

Handisport :

Maisons-Alfort sur la route des Jeux Paralympiques de Tokyo 2021

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur son site internet www.maisons-alfort.fr et sur sa page Facebook : Ville de Maisons-Alfort.

Avril 2021

Directeur de la publication : Delphine Raimond • **Rédaction** : Solenne Dimofski • **SR** : Isabelle Hamon • **Conception**

- **Réalisation** : E-media • **Impression** : Le Réveil de la Marne • **Photos** : Service Communication, RP - Le Nai, Dinh,

Lastes • **Tirage** : 32 000 exemplaires • **Dépôt légal** : 3 501P





En 2021 doivent avoir lieu les élections départementales et régionales. Aussi, dans le souci de respecter l'égalité entre tous les candidats et afin de se conformer à la lettre et à l'esprit de la législation en matière électorale, le magazine municipal « *Maisons-Alfort, le Mag* » ne comportera plus l'éditorial du maire et conseiller départemental ni la tribune d'expression de la majorité municipale, jusqu'à la date des élections départementales.

Nous prions les Maisonnais, qui pourraient s'étonner de cette absence, de nous en excuser. La rédaction de notre magazine continuera bien évidemment d'informer les Maisonnais, au fil des mois dans chaque numéro du magazine municipal, de tous les événements qui constituent l'actualité et la vie de notre ville.

À noter également, que suivant cette même ligne de conduite, l'information contenue sur le site internet de la Ville <https://maisons-alfort.fr/> est également restreinte et sera restaurée après les élections départementales.



LA VACCINATION SE POURSUIT

À la demande du maire de Maisons-Alfort, un centre de vaccination Covid a ouvert ses portes le 19 janvier dernier au Moulin Brûlé. À ce stade, ce sont 11 821 rendez-vous (1^{res} et 2^{es} injections) et qui ont été donnés à destination prioritairement des personnes âgées de 75 ans et plus, pour une moyenne de 1 250 vaccins administrés actuellement par semaine. Un résultat qui n'aurait pas pu être obtenu sans la mobilisation de la Ville, des équipes de médecins, infirmiers et des bénévoles de la Croix-Rouge qui accompagnent le public et assurent la gestion du centre au quotidien.

Depuis le 27 mars, la vaccination est élargie aux personnes de plus de 70 ans. Ainsi, les Maisonnais concernés qui souhaitent se faire vacciner peuvent composer le 0 805 04 09 94 (numéro vert), du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

Il est toutefois important de rappeler que le nombre d'injections réalisées dépend totalement de l'approvisionnement en vaccins par l'État.

JOYEUX 100^e ANNIVERSAIRE !

Toutes nos félicitations à M^{me} Jeanne Vanzuppe qui vient de fêter son 100^e anniversaire !

Née le 23 mars 1921, dans le XX^e arrondissement de Paris, elle est originaire du quartier de Charentonneau et vit à Maisons-Alfort depuis 1931. Cette Maisonnaise a travaillé durant toute sa carrière sur les marchés de la commune en tant que vendeuse de fruits et légumes. C'est une heureuse grand-mère et arrière-grand-mère, d'un petit-fils et de 2 arrière-petits-enfants. En raison de la Covid-19, M^{me} Vanzuppe a soufflé ses bougies en comité restreint.

La Ville de Maisons-Alfort se joint aux membres de sa famille pour lui souhaiter un très heureux 100^e anniversaire.



UN NOUVEAU FORMAT POUR LA 17^e ÉDITION DU PRINTEMPS DES ARTS

Le 4 mars s'est tenu le vernissage de la 3^e édition du Salon des Arts Maisonnais au théâtre Claude Debussy. Afin de respecter les règles sanitaires, l'événement – qui s'est déroulé sans public – a ainsi été filmé. Retrouvez la vidéo comme si vous y étiez sur le site internet de la Ville : maisons-alfort.fr. À cette occasion, le maire de Maisons-Alfort, les maires-adjointes à la Vie associative et aux Affaires culturelles, M^{me} Hardy et M^{me} Hervé, ont remis les Prix de la Ville et du Jury, respectivement à Amandine Gros (photo ci-contre) et Céline Cohen. À noter que cette année, un nouveau prix est décerné, celui du Public, pour lequel vous pouvez encore participer. Vous avez **jusqu'au 14 avril** pour sélectionner votre œuvre préférée sur le site, omc-maisons-alfort.fr/printempsdesarts.

DES COURSES POUR LA BONNE CAUSE

Début mars, l'association Lions-Club a organisé une collecte à l'attention des étudiants maisonnais. Ainsi, c'est plus de 1,5 tonne de denrées alimentaires et de produits d'hygiène qui ont été collectés. Grâce à ces dons, plus de 150 étudiants ont pu s'alimenter pendant près d'un mois.

En parallèle, l'antenne locale des Restos du Cœur a rassemblé 2 122 kg de produits alimentaires et d'hygiène pour les personnes les plus démunies. Merci à tous les bénévoles et aux Maisonnais pour leur générosité !



EXPOSITION

Les Maisonnais à la rencontre de Femmes d'exception

Elles ont fait l'Histoire. Simone Veil, George Sand, Marie Curie ou encore Gisèle Halimi... Toutes, dans leurs domaines respectifs (politique, justice, science, littérature...) ont contribué au rayonnement de notre société par leur talent, leur génie ou encore leurs découvertes, à faire avancer les droits et la place des femmes, leur combat ayant encore un impact sur la génération actuelle. Afin de leur rendre hommage, une exposition leur étant consacrée, intitulée « Femmes d'exception, Femmes engagées », a été proposée tout au long du mois de mars par les équipes de l'Office Municipal de la Culture (OMC) dans divers quartiers de la ville. Réalisée sous



L'exposition « Femmes engagées, Femmes d'exception » devant le Centre Socioculturel Liberté.

forme numérique par la Ville de Saint-Maurice qui a accepté de la prêter à notre Ville, cette exposition, accessible à tous et en plein air, a ainsi permis aux Maisonnais de (re)découvrir ces femmes d'exception.

PRINTEMPS DES ARTS 2.0

Les rendez-vous d'avril

Organisé par l'Office Municipal de la Culture (OMC), le Printemps des Arts est un rendez-vous culturel incontournable de la vie maisonnaise. Cette année, du fait de la situation sanitaire, l'organisation a dû s'adapter pour vous proposer une 17^e édition 2.0 compatible avec les contraintes actuelles. Ainsi, l'ensemble des expositions et autres événements proposés est accessible sur une plateforme numérique dédiée : omc-maisons-alfort.fr/printempsdesarts. Si toutefois l'évolution de la crise sanitaire permettait de se réunir en présentiel dans les semaines à venir, nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans les prochains numéros du magazine municipal, sur le [site internet – maisons-alfort.fr](http://maisons-alfort.fr) – et le [Facebook de la Ville](#).

Jusqu'au 4 juillet, divers événements vous feront ainsi découvrir des talents et des genres artistiques variés autour d'expositions, de rencontres et d'ateliers pour toutes les générations de Maisonnais. Voici ceux qui vous attendent en ce mois d'avril :

Jeunes Talents

De 16 à 30 ans

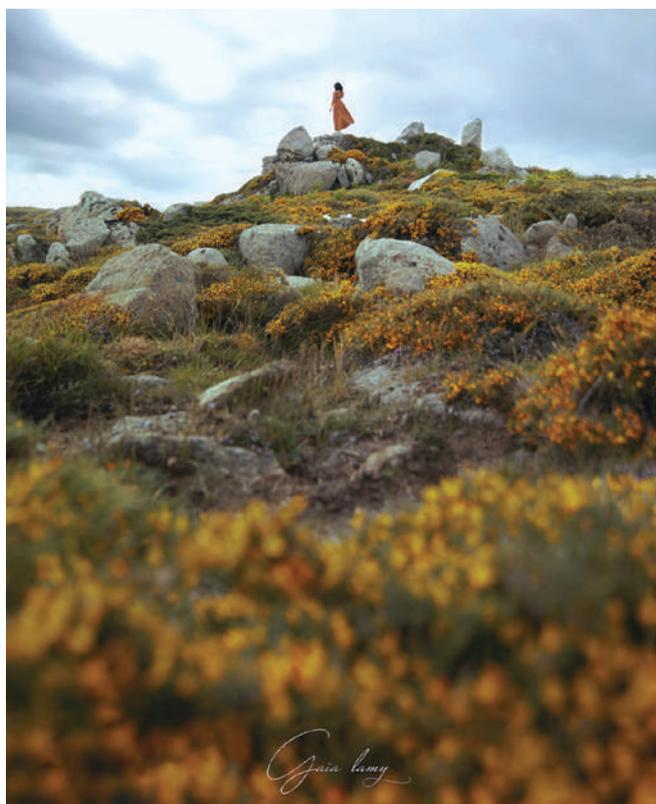
Du 10 avril au mardi 4 mai (Fermeture exceptionnelle le 1^{er} mai)

À la médiathèque André Malraux - 4, rue Albert Camus

Si les règles sanitaires ne le permettent pas : en version numérique sur omc-maisons-alfort.fr/printempsdesarts

Proposée par le Bureau Information Jeunesse (BIJ)

À découvrir, des créations de tous horizons artistiques, sur des thèmes et des techniques variés (peinture, photographie, dessin...) réalisées par 13 jeunes artistes. Une présentation de leur travail ainsi que leur portrait complètent l'exposition. Comme chaque année, un jury composé d'artistes reconnus se réunira pour attribuer le prix de la Ville ainsi que celui du Jury. Un troisième prix, créé lors de la précédente édition, sera attribué par le public. Envie de vous mettre dans la peau d'un membre du jury ? Rendez-vous sur la plateforme dédiée au Printemps des Arts et **votez pour votre œuvre préférée jusqu'au 4 mai !**



Dans le cadre de Jeunes Talents, photographie de Gaïa Lamy intitulée « Au-delà des fleurs ».

Les œuvres d'art dans l'espace public maisonnais

Lancement d'un jeu de piste interactif à l'occasion de la Journée mondiale de l'art, le 15 avril prochain.

Peinture et Sculpture

Sur la plateforme dédiée : omc-maisons-alfort.fr/printempsdesarts

Au programme : des ateliers, des découvertes, de l'art pour les enfants, une sélection d'expositions numériques ou encore des formations en ligne (MOOC).

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

Des chiens formés à la détection de la Covid-19

Ils s'appellent Joy et Oxmo. Le 17 février dernier, au sein de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA), ils accaparaient tous les regards, y compris celui de la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie Pécresse. Les deux chiens font en effet partie des neuf malinois formés aux méthodes Nosais, un programme de développement du chien dit de « *dépistage médical* ». Concrètement, grâce à la formation de six à huit semaines mise au point par le Pr. Dominique Grandjean, enseignant-chercheur à l'EnvA, ces chiens « *renifleurs* » sont aujourd'hui capables de détecter la Covid-19. Habituellement, leur rôle est de rechercher les personnes ensevelies dans des décombres pour les pompiers de l'Oise et des Yvelines.

Aussi efficaces que les tests PCR ?

C'est précisément cette aptitude qui a été démontrée à la présidente de la Région Ile-de-France le 17 février à l'occasion d'une démonstration organisée au sein de l'EnvA. Face aux deux chiens, plusieurs cônes derrière lesquels se trouvent des échantillons de transpiration de patients infectés ou non par la Covid. Si l'animal détecte un cas positif, il « *marque* » devant le cône en question. Impressionnée, Valérie Pécresse, ne cache pas son enthousiasme. En effet, afin de confirmer l'efficacité de cette nouvelle méthode de dépistage, une expérimentation de grande ampleur s'est déroulée durant plusieurs semaines en Ile-de-France : 2 000 Franciliens volontaires (dont 400 étudiants et personnels de l'EnvA) ont ainsi effectué un test PCR, un test salivaire et un test olfactif canin. « *La Région Ile-de-France a été à l'initiative de cette évaluation de l'efficacité du dépistage par les chiens, qu'elle finance à hauteur de 25 000 euros* », indique cette dernière. Si les premières conclusions se montrent concluantes, la méthode pourrait à terme être déployée sur l'ensemble du territoire.



Si l'animal détecte un cas positif à la Covid-19, il « *marque* » devant le cône en question.

COURSE DE CHIENS DE TRAINEAU

L'EnvA aux petits soins des athlètes à quatre pattes

Pour la 6^e année consécutive, l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) était partenaire de la course de chiens de traîneau Lekkarod qui s'est déroulée du 13 au 21 mars en Savoie. Le jour-J, plus de 100 mushers et 750 chiens se sont lancés dans cette aventure qui ne compte pas moins de 316 km de pistes et 9 étapes ! Pour prendre soin de ces athlètes à quatre pattes de haut niveau, deux étudiantes de 3^e année à l'EnvA, intégrées à l'équipe vétérinaire, ont prêté main forte aux professionnels présents, dont le Pr. Dominique Grandjean, chef du département élevage et pathologie des équidés et carnivores de l'EnvA et président de l'association « *Lekkarod* » - organisatrice de la compétition. Pour veiller au bon déroulement de la compétition, trois chiens des sapeurs-pompiers des Yvelines formés à la détection de la Covid-19, à l'EnvA, dans le cadre du programme Nosais-Covid19, étaient présents tout au long de l'événement. Par un dépistage quotidien des équipes et des concurrents, ils ont ainsi contribué au respect des règles sanitaires en vigueur. Une mise en œuvre concrète du projet porté par le Pr Dominique Grandjean (voir article ci-dessus).



Cela fait 6 ans que l'EnvA est partenaire de la course Lekkarod.

SÉCURITÉ

La police municipale se dote d'un chien de patrouille



La brigade cynophile nouvellement créée.

Depuis février, les agents de la police municipale de la Ville comptent un nouveau membre au curriculum vitae pour le moins atypique... puisqu'il appartient à la race berger belge de type malinois. Afin de renforcer son action au service de la tranquillité et de la sécurité des Maisonnais, la Ville de Maisons-Alfort a ainsi décidé de doter la police municipale d'un chien de patrouille. Au-delà du sentiment de sécurité renforcé octroyé par la présence d'un chien, à la fois dissuasive, bienveillante et vigilante, celle-ci permet également une médiation entre la population et les forces de l'ordre en favorisant leurs échanges.

Appartenant à un policier municipal de la commune, ce chien de défense a suivi une formation spécifique qui lui permet d'accompagner les policiers municipaux dans l'exercice de leurs missions quotidiennes de sécurité, de prévention et de protection. Un nouvel atout de choix pour la police municipale maisonnaise !

OBJECTIF RÉVISIONS

La Ville cherche des étudiants bénévoles

Cette année, malgré la crise sanitaire, la Ville se mobilise en faveur des jeunes Maisonnais et renouvelle l'opération « *Objectif Révisions* ». Mis en place à l'origine pour les élèves en classe de terminale, le dispositif a été étendu, face au succès rencontré, aux collégiens qui passent leur brevet des collèges. Organisé par la Ville, la médiathèque André Malraux et l'Office Municipal de la Culture, entourés de bénévoles, ce dernier consiste à mettre à la disposition des élèves des espaces de travail dédiés, au calme, de nombreuses ressources et l'accompagnement des bibliothécaires de la ville pour les utiliser au mieux. C'est aussi une aide personnalisée et gratuite pour les révisions encadrée par des étudiants bénévoles dans diverses matières. À cet effet, la Ville cherche des étudiants volontaires pour quelques heures au service des plus jeunes. L'idée de participer à cette opération et d'aider la jeune génération vous intéresse ?

> **N'hésitez pas à contacter le Bureau Information Jeunesse (BIJ) au 01 49 77 80 38 ou info.j@bij-maisons-alfort.com**

Bon à savoir : Objectif Révisions s'adapte aux évolutions des modalités d'examen, que ce soit pour le bac ou le brevet des collèges, pour proposer aux jeunes Maisonnais un accompagnement sur-mesure et intensif à l'approche du jour-J.



L'opération « *Objectif Révisions* » s'adresse aux lycéens et aux collégiens passant respectivement leur examen du bac et du brevet.

JEUNES MAISONNAIS

Obtenez votre passeport Junior@Senior !

Vous avez des connaissances en informatique, vous cherchez un job étudiant, avec une dimension humaine forte, le passeport Junior@Senior est fait pour vous ! Destinée aux jeunes de 18 à 25 ans, cette initiation à la conduite de cours d'informatique et d'Internet à domicile permet de répondre aux besoins des seniors désireux de se familiariser avec Internet et les nouvelles technologies. Un dispositif intergénérationnel gagnant-gagnant

coordonné par le Bureau Information Jeunesse (BIJ) qui met en relation étudiants et seniors maisonnaise. Les dates de la formation, qui se déroule sur quelques jours, seront déterminées en fonction des disponibilités des participants.

> **Informations et inscriptions auprès du Bureau Information Jeunesse - 6 bis, avenue de la République
Tél. : 01 49 77 80 38 - info.j@bij-maisons-alfort.com**

CIRCUIT DE LA VILLE

Nouveaux Maisonnais, faites-vous connaître !

Chaque année, la Ville de Maisons-Alfort propose aux nouveaux habitants de découvrir la ville et ses lieux emblématiques à l'occasion de deux visites gratuites, qui se déroulent au printemps et à l'automne.

Du fait de la situation sanitaire, cet événement n'a pu avoir lieu l'année dernière. Si à ce stade, la Ville de Maisons-Alfort ne peut garantir la tenue d'un circuit de bienvenue au printemps, nous invitons toutefois les nouveaux Maisonnais qui le souhaitent à se faire connaître. Ainsi, dès que les conditions sanitaires le permettront, la Ville sera en mesure de vous recontacter pour cette visite conviviale animée par le maire et les élus de Maisons-Alfort.

Inscriptions auprès du service Communication : comm.ville@maisons-alfort.fr ou au 01 43 96 77 08

VIGILANCE

Prospectus, dépannage... attention aux arnaques



L'exemplaire du prospectus publicitaire reçu par un Maisonnais, dont il faut se méfier.

Un problème d'électricité un samedi soir ? Coincé sur le palier faute de clefs ? Face à ce genre de situations, l'on peut être tenté de faire appel à un dépanneur d'urgence. Pub sur Internet, prospectus dans la boîte aux lettres... il est facile de tomber sur les coordonnées de ces professionnels du dépannage d'urgence. Mais lorsque la facture arrive, les tarifs pratiqués sont souvent astronomiques. En effet, il faut savoir que la tarification est libre. Certains professionnels peu scrupuleux profitent alors du caractère d'urgence de la situation pour gonfler les prix d'une prestation qui, en temps normal, coûte beaucoup moins chère.

Des astuces pour éviter les arnaques au dépannage

Si une telle situation se présente à vous, nous vous recommandons vivement – si cela est possible – d'attendre et de contacter un dépanneur lors des horaires et jours d'ouverture: vous éviterez ainsi le caractère d'urgence et une surfacturation. Demandez toujours un devis avant le déplacement du professionnel à votre domicile. Ne vous fiez pas à cette publicité, faites plutôt appel au bouche-à-oreille (proches, voisins...) et à un dépanneur que l'on vous aura recommandé. Enfin, pensez à votre assurance: votre contrat comporte peut-être un service d'assistance avec des professionnels agréés.

LISTES ÉLECTORALES

Jusqu'au 7 mai pour s'inscrire



Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à quelques semaines avant le scrutin.

Fin l'échéance du 31 décembre pour pouvoir faire son devoir de citoyen l'année suivante. Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été simplifiées avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 du répertoire électoral unique (REU). Ainsi, cette échéance a été supprimée au profit d'une révision des listes électorales tout au long de l'année et non plus une fois par an. Désormais, il est donc possible de s'inscrire jusqu'au **6^e vendredi précédant chaque scrutin**, ce qui équivaut au vendredi 7 mai 2021 pour les **élections départementales et régionales** qui devraient se tenir – sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire – **les dimanches 13 juin (1^{er} tour) et 20 juin (2nd tour)**. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement...) jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Les démarches à effectuer

Vous pouvez vous inscrire directement via le service en ligne accessible depuis service-public.fr ainsi qu'en mairie, muni de justificatifs d'identité et de domicile de moins de trois mois à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile (attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, d'assurance habitation, quittance de loyer, bulletin de salaire...). Pour ce faire, il est impératif de prendre rendez-vous au préalable auprès du service Affaires Générales. Pour rappel, pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans (au plus tard la veille du scrutin), être de nationalité française (au plus tard 10 jours avant le 1^{er} tour) ou d'un pays membre de l'Union européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civiques ou politiques.

Bon à savoir : les citoyens de nationalité française fêtant leurs 18 ans entre le 13 et le 20 juin peuvent voter au second tour.

Service Affaires Générales

Tél. : 01 43 96 77 01/02 ou 01 43 96 77 86
affairesgenerales.ville@maisons-alfort.fr

BUDGET 2021

Moment fort de la vie municipale, le budget primitif pour l'année 2021 a été voté par le Conseil municipal le 13 mars dernier. Vous trouverez dans ce dossier spécial les grands axes du budget de votre ville, qui, malgré la situation inédite que nous vivons, confirme la gestion saine des finances communales par l'équipe municipale, sans aucune augmentation des taux d'impôts communaux. Celle-ci octroie ainsi à la Ville les marges de manœuvre nécessaires, lui permettant aujourd'hui de faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire de la Covid-19. Et ce, tout en continuant de proposer des services de qualité pour toutes les générations de Maisonnais et d'investir dans de nouveaux projets.

Malgré la conjoncture économique difficile que connaissent les collectivités ces dernières années en raison, notamment, de la baisse constante des dotations de l'État et de la suppression progressive jusqu'en 2023 de la taxe d'habitation, la Ville de Maisons-Alfort réaffirme sa volonté de poursuivre une gestion équilibrée de ses finances et reste plus que jamais mobilisée pour poursuivre son effort d'investissement dynamique en faveur des Maisonnais. Le budget 2021 s'inscrit ainsi dans la continuité de la politique financière menée de longue date par la Ville.

Maisons-Alfort, une gestion saine des finances communales

Maisons-Alfort est la Ville qui se distingue en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, de son endettement et de la pression fiscale exercée sur les familles parmi les communes de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne (9 communes). Cette gestion budgétaire soucieuse de l'argent des contribuables caractérise la Ville depuis de nombreuses années et sera poursuivie en 2021 conformément aux engagements pris de longue date par l'équipe municipale.

Dépenses de fonctionnement des 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant).

Les orientations budgétaires pour l'année 2021

- La préservation du cadre de vie pour tous les Maisonnais
- Le maintien de services et d'équipements à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux présents dans tous les quartiers de notre ville
- La bonne gestion des finances communales en limitant strictement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à seulement +0,4 %
- La reconduction des taux communaux d'imposition de taxes foncières bâtie et non-bâtie en 2021 sans augmentation par rapport à 2020
- Le plafonnement pour 2021 du recours à l'emprunt à un montant inférieur à 3 millions d'euros afin de stabiliser durablement l'endettement communal par habitant à un niveau inférieur à 500 euros faisant de notre commune l'une des villes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées
- La poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles par la reconduction nécessaire des crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention versée au CCAS d'un montant de 300 000 euros, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique par élève sera encore augmentée de 2 % en 2021.



Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, novembre 2020.

Que comprennent les dépenses de fonctionnement ?

Elles concernent par exemple les dépenses de personnel, d'entretien des bâtiments publics et des véhicules municipaux, de communication ou encore d'eau, d'électricité et de chauffage des bâtiments. Elles mesurent « le train de vie » d'une commune.

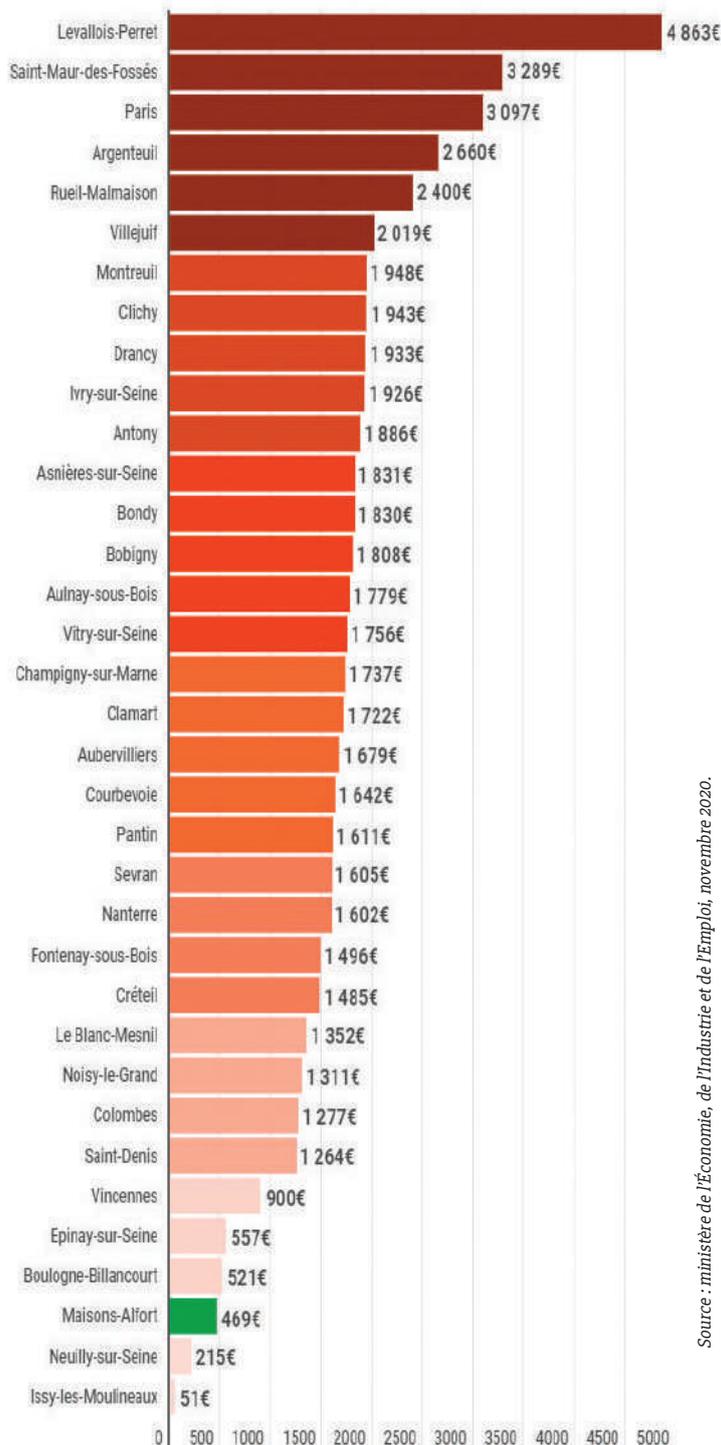
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement (en euros par habitant) sont les plus faibles parmi les 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 072 euros en 2019, soit 42 % de moins par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1 850 euros).

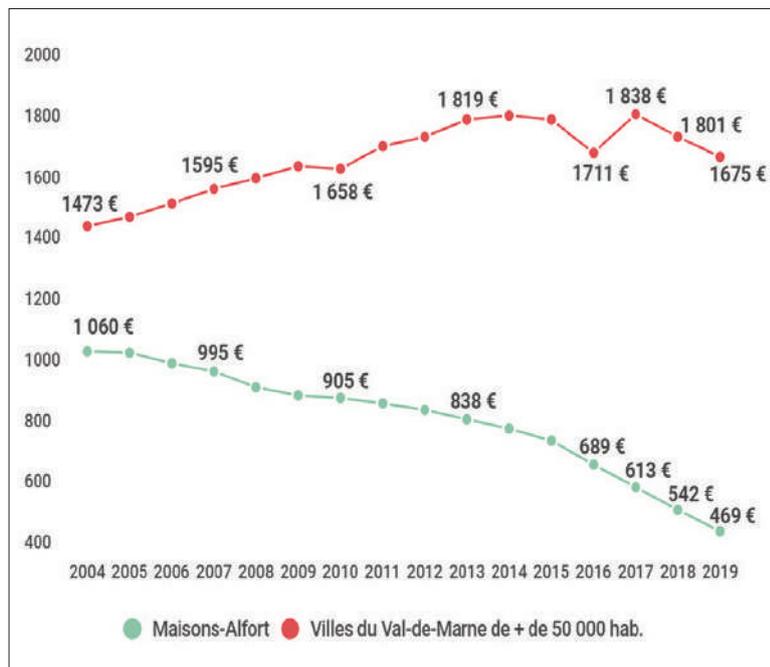
La réduction de la dette se poursuit

Depuis 2005, l'endettement de notre Ville est en baisse constante, passant ainsi de 1 060 euros par habitant à 469 euros en 2019, soit une diminution de 55 % de l'endettement communal. Cette diminution significative de l'endettement communal place Maisons-Alfort dans une situation favorable au sein de la métropole du Grand Paris : en 2019, son endettement en euros par habitant est inférieur de 72 % à la moyenne des villes de plus de 50 000 habitants.

Endettement des 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant)



Évolution de l'endettement communal (en euros/habitant)



À titre de comparaison, Maisons-Alfort est la commune de plus de 50 000 habitants **la moins endettée du Val-de-Marne**. Ainsi, notre niveau d'endettement est plus de **trois fois moins élevé que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département** (469 contre 1 649 euros). Plus largement, notre endettement est inférieur de plus de moitié (65 %) par rapport à la moyenne nationale (1 368 euros).

Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, novembre 2020.

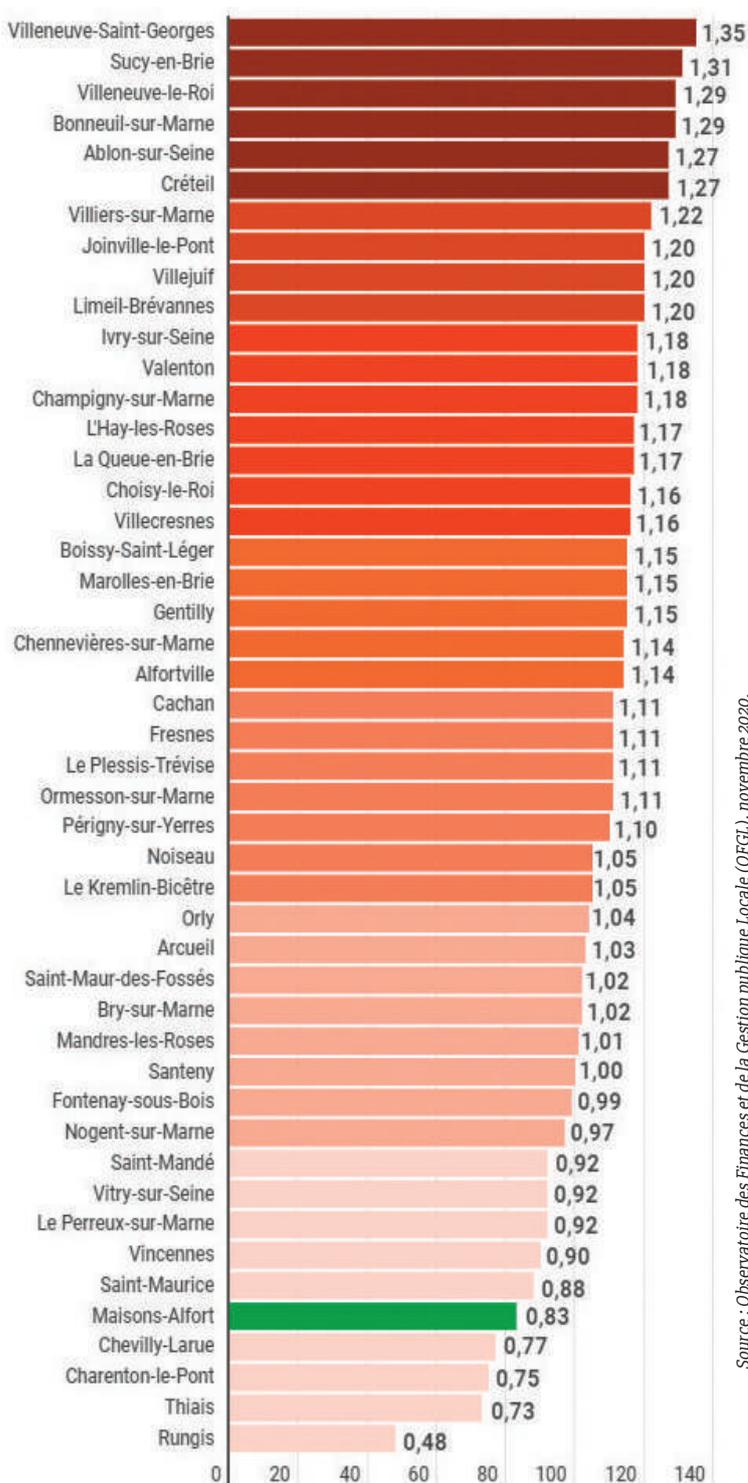


Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, novembre 2020.

Une pression fiscale parmi les plus basses

La faible pression fiscale appliquée aux familles maisonnaïses n'est rendue possible que par une gestion saine et responsable de l'argent public. Ainsi, l'effort fiscal qui pèse sur les familles maisonnaïses (0,83) est inférieur en 2019 de 33 points à la moyenne nationale des villes de 50 000 à 100 000 habitants (0,83 contre 1,16).

Pression fiscale sur les ménages pour les 47 communes du Val-de-Marne (données 2019)



Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale ?

L'effort fiscal donne la mesure de la pression fiscale pesant sur les familles au titre des impôts directs locaux payés à la commune (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non-bâtie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

0 % de hausse des taux d'impôts communaux

Cette gestion maîtrisée des finances communales permet à la Ville de Maisons-Alfort de limiter l'évolution des taux d'imposition. Ainsi, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2021 – comme ce fût déjà le cas en 2020 –, que ce soit pour la taxe foncière bâtie et non bâtie, et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaïses.

Taxe d'habitation : une politique d'abattements généreuse

La Ville maintient les abattements en matière de taxe d'habitation en 2021 pour les ménages encore imposables à la taxe d'habitation sur les résidences principales, à savoir :

- **L'abattement général au taux maximal autorisé de 15 %**, soit une réduction de 161 euros par logement en 2020.
- **L'abattement pour charges de famille (1 ou 2 enfants à charge) au taux majoré de 15 %**, soit une réduction de 161 euros par enfant pour chacun des deux premiers enfants en 2020.
- **L'abattement pour les familles nombreuses (3 enfants et plus à charge) au taux maximum de 25 %**, soit une réduction de 267 euros par enfant à partir du 3^e enfant en 2020.

Au titre de l'année 2020, cette politique d'abattements généreuse représente une réduction totale de l'impôt payé par les Maisonnais de 6,2 millions d'euros, soit 25 % du produit fiscal perçu par la commune. Ce choix est d'autant plus volontariste que ces abattements de taxe d'habitation ne sont pas compensés financièrement par l'État aux communes.

Source : Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL), novembre 2020.

Les taux d'imposition communaux (en %) à Maisons-Alfort sont inférieurs aux moyennes départementale et nationale pour les taxes d'habitation et foncière sur le bâti.

Taux communaux en %	Maisons-Alfort 2020	Moyenne nationale 2019	Moyenne départementale 2019
Taxe d'habitation	22,09 %	24,56 %	24,42 %
Taxe foncière sur le bâti	13,77 %	21,59 %	21,23 %

Dans le cadre de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en place progressivement jusqu'en 2023, les communes ne percevront plus la recette de cet impôt local dès 2021, une compensation devant être versée en contrepartie par l'État en 2022. En conséquence, et ce dès 2021, la Ville de Maisons-Alfort ne pourra plus voter de taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement pour celle s'appliquant aux résidences secondaires (22,04 %).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – qui finance le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères – a été transféré au 1^{er} janvier 2021 des communes aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui votent désormais directement le taux d'imposition. Par délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil de territoire a opté pour un taux unique de TEOM intercommunale avec une durée de lissage de 10 ans pour les 13 communes de l'EPT Paris Est Marne&Bois. Ce taux unique devra être adopté par délibération avant le 15 avril prochain. Ainsi, les recettes et les dépenses liées à la compétence « *gestion des déchets ménagers et assimilés* » – désormais pleinement assumée financièrement par les EPT –, ne figurent plus au budget communal en 2021.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie

La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'accompagne également, dès 2021, du transfert aux communes de la part départementale

de taxe foncière bâtie complété par un mécanisme de compensation destiné à assurer aux communes un produit fiscal identique à celui existant en 2020.

0 % de hausse des tarifs municipaux

La Ville de Maisons-Alfort n'augmentera aucun tarif municipal en 2021, quel que soit le secteur concerné : sport, loisirs, enfance-éducation... Les tarifs des crèches, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs ou encore du centre aquatique n'augmenteront pas non plus en 2021. À noter que les tarifs municipaux n'ont pas été augmentés sur 5 ans (2015-2020), afin de continuer à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.

Un programme d'investissement dynamique

Le maintien d'un endettement faible et d'un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé, a permis à la Ville de Maisons-Alfort de poursuivre au fil des années un programme d'investissement dynamique afin d'offrir aux Maisonnais des services et des équipements de qualité. En 2021, les dépenses d'investissement sont évaluées à 9 millions d'euros dans le cadre du budget prévisionnel. Des crédits additionnels d'investissement seront par ailleurs inscrits au budget supplémentaire dans l'année. En 2020, première année du nouveau mandat municipal (2020-2026), c'est un montant total de dépenses d'investissement de 11,3 millions d'euros qui a été réalisé dans un contexte fortement impacté par deux confinements et un arrêt de l'activité économique nationale et des chantiers pendant plusieurs semaines.

L'essentiel du budget 2021



D'augmentation des taux d'impôts communaux de hausse des tarifs municipaux



Diminution de la dette de 60 % en 16 ans : notre dette est **3 fois moins élevée** que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : les plus faibles des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris.



Un programme d'investissement dynamique à hauteur de **9 millions d'euros en 2021 dès le budget primitif**.

Au total, 4 500 élèves sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires maisonnaises.



La Ville compte 13 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires publiques, dont le groupe scolaire Condorcet représenté par l'image à droite.



Des services pour tous les Maisonnais

Éducation et scolarité

Une attention particulière est accordée par la Ville de Maisons-Alfort à l'école et au rôle essentiel de l'enseignement maternel et élémentaire dans la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes Maisonnais. C'est pourquoi, la Ville entend poursuivre en 2021 ses actions en faveur de l'école et de l'apprentissage des élèves de 3 à 25 ans.

Dotation scolaire annuelle : +2 %

La dotation scolaire annuelle des crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la ville – soit 4 500 élèves – est revalorisée de 2 % en 2021. Cette dotation est ainsi portée à 60 euros par élève de maternelle et à 60,90 euros par élève en élémentaire. Le crédit supplémentaire par élève attribué aux quatre écoles de la ville situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) est également porté à la hausse en 2021, passant à 5,40 euros.

✔ Montant total alloué à ces actions en 2021 : **282 000 euros**.

Soutien et lutte contre l'exclusion scolaire

Notre ville participe au financement de l'association de la Fondation Étudiante

pour la Ville (AFEV) qui offre un soutien scolaire personnalisé aux élèves maisonnaïns inscrits dans les établissements situés en REP (une trentaine d'élèves sur l'année scolaire 2020-2021).

Les activités de l'OMC

L'Office Municipal de la Culture (OMC) organise des activités de soutien scolaire en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire dans le cadre des Maisons Pour Tous et des centres socioculturels des différents quartiers de la ville. Un accompagne-

ment personnalisé, maintenu durant la crise sanitaire, est ainsi proposé aux élèves maisonnaïns du CP à la 6^e.

Repas gratuits ou à demi-tarif

Des repas gratuits ou à ½ tarif sont fournis aux enfants des écoles maternelles et élémentaires issus de familles défavorisées. Soit 13 255 repas pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 (en mars) en faveur de 279 enfants.

✔ Montant total alloué à cette action en 2020 : **30 000 euros**.

L'accueil de loisirs Les Planètes peut accueillir jusqu'à 180 enfants en élémentaire tout en possédant également un bâtiment réservé aux enfants en maternelle.



entaires
é ci-dessous.

De longue date, les tarifs municipaux de la restauration scolaire proposés par la Ville demeurent attractifs afin de préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.



Les projets citoyens et écocitoyens

La Ville poursuit les projets citoyens et écocitoyens dans les écoles élémentaires avec le concours de l'inspection académique (classes de CM1 et CM2). Outre ces projets, la Ville organise également le permis piéton et des ateliers d'éducation nutritionnelle pour l'ensemble des classes de CE2, des épreuves de prévention routière pour les classes de CM2, CP et CE1 ainsi que de la formation aux premiers secours pour les classes de CM1 et de CM2. 1 500 enfants profitent ainsi de ces projets éducatifs. Depuis mai 2016, les écoles maisonnaises se rendent également à la Ferme de Maisons-Alfort dans le cadre de projets pédagogiques proposés en collaboration avec l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort qui a déjà accueilli près de 50 000 visiteurs (scolaires et extrascolaires) depuis son inauguration.

Séjours et classes de découverte

La Ville a reconduit pour l'année scolaire 2020-2021 26 classes de découvertes en partenariat avec l'Éducation nationale dans les écoles élémentaires en 2021, soit le même nombre que les années scolaires précédentes. Toutefois, en raison de

l'épidémie de Covid-19, seules deux classes sur les 26 classes prévues initialement ont pu effectuer leur séjour jusqu'ici.

En parallèle, ce dispositif est complété par des séjours vacances (hiver, printemps et été) à destination des Maisonnais âgés de 6 à 17 ans. En raison de l'épidémie de Covid-19, les séjours 2021 sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Nous ne manquerons

pas de vous tenir informés via le magazine municipal, le site internet et le Facebook de la Ville si ce type de séjours était de nouveau autorisé, notamment cet été.

☑ **Montant total des dépenses affectées au fonctionnement (personnels compris) du secteur scolaire et périscolaire, y compris les accueils de loisirs en 2021 : 15 millions d'euros.**

Parmi les activités du parcours écocitoyen mis en place par la Ville, la sensibilisation à la biodiversité par la visite des ruches du Fort de Charenton (photo prise avant la crise sanitaire).



La Ville dispose notamment de 4 crèches et de 5 haltes-garderies municipales comptabilisant plus de 300 places (photo prise avant la situation sanitaire).



Dès que les conditions sanitaires le permettront, les vo... de nouveaux proposés par la Ville, comme chaque ann...



Petite Enfance

Une attention particulière est accordée par notre Ville aux équipements de la petite enfance – crèches et haltes-garderies. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021 notre Ville dispose d'une capacité d'accueil de :

- **3 crèches collectives municipales** qui offrent 162 places d'accueil
- **1 crèche familiale municipale** à la Maison de l'Enfant d'une capacité d'accueil de 100 places
- **5 haltes-garderies** pour un total de 78 places

Soit une capacité d'accueil totale des structures municipales de la petite enfance de **340 places (262 en crèches et 78 en haltes-garderies)**.

Sans compter les 275 places d'accueil des 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort, qui portent le **nombre de places en crèches collectives** et familiales (municipales et départementales) **dans notre ville à 615**. Ces structures d'accueil sont complétées par la ludothèque de la Maison de l'Enfant, 3 lieux d'accueil Enfants-Parents et 1 Relais Assistantes Maternelles.

✔ *Montant total des dépenses affectées au fonctionnement des équipements municipaux de la petite enfance en 2021 : **6,1 millions d'euros**.*

Solidarité

Plus que jamais du fait de la situation sanitaire, la Ville de Maisons-Alfort se mobilise et poursuit ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de précarité sociale. Plusieurs dispositifs municipaux existent ainsi au bénéfice des Maisonnais de plus de 65 ans tandis qu'en parallèle, la Ville intervient auprès des Maisonnais les plus modestes par l'intermédiaire du CCAS ou directement sur le budget communal.

Aides ménagères et portage de repas à domicile

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnais âgés de plus de 65 ans. Du fait de la crise sanitaire, et plus particulièrement durant le premier confinement, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a continué d'assu-

rer le portage de repas à domicile ainsi que le service d'aides à domicile chez les personnes âgées et fragiles. Tous les bénéficiaires du portage de repas ont ainsi été livrés quotidiennement. Le Service Municipal d'Aide à Domicile (SMAD) a priorisé les prestations, centrées alors sur les courses, la préparation des repas et l'aide à la toilette. Au total, ce sont près de 200 Maisonnais qui ont pu bénéficier de ce service. De plus, les agents du CCAS ont contacté régulièrement les personnes isolées et vulnérables inscrites dans le registre canicule/grand froid, soit près de 300 Maisonnais. Ainsi, en 2020, ce service a concerné 446 bénéficiaires au titre de l'aide-ménagère à domicile et 245 au titre du portage de repas à domicile, pour un total d'environ 44 068 repas livrés en 2020.

✔ *Montant total alloué à cette action en 2021 : **1,8 million d'euros**.*

Des séjours vacances réservés aux seniors

Des séjours vacances à l'étranger sont organisés par le CCAS de la ville en collaboration avec l'Association Nationale

oyages à destination des seniors maisonnaires seront
ée (photo prise avant la situation sanitaire).



À Noël, un dispositif exceptionnel a été mis en place par la Ville afin de distribuer
des boîtes de chocolat accompagnées de champagne aux seniors maisonnaires.



des Chèques Vacances (ANCV) pour les Maisonnaires de plus de 65 ans, complétés par un séjour en France, réservé aux plus de 60 ans non imposables sur le revenu. En 2021, trois lieux de séjour sont prévus – sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire – à Port-Barcarès, en Corse et en Norvège. Ce sont chaque année, entre 150 et 200 seniors maisonnaires qui partent à la découverte de nouveaux horizons.

Large palette d'activités de loisirs

De nombreuses activités dédiées aux seniors sont habituellement proposées dans les différents quartiers de la ville par les 5 espaces loisirs seniors (Charentonneau, Centre-ville, Juilliottes, Liberté, Planètes) ainsi que par le service INFO-Séniors. Afin de maintenir le lien avec le public maisonnaire, INFO-Séniors propose de nombreuses activités à distance, afin de respecter les contraintes sanitaires.

✔ Montant total alloué à cette action en 2021 : **215 000 euros**.

Repas de printemps et goûters de Noël

Deux fois par an, il est de coutume que

la Ville invite les Maisonnaires de plus de 65 ans à profiter d'un spectacle de qualité au Moulin Brûlé. Plus de 2 000 seniors participent à chaque édition de ces moments de partage. Du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19, les goûters de Noël organisés pour les seniors maisonnaires au Moulin Brûlé n'ont pu se tenir lors des précédentes fêtes de fin d'année. Comme le veut la tradition, la Ville a toutefois décidé d'offrir les colis garnis aux plus de 80 ans ainsi que les boîtes de chocolats aux seniors maisonnaires, avec en plus cette année du champagne, afin de faire de cette période un moment festif. Ainsi, un dispositif exceptionnel a été mis en place au cours du mois de décembre avec des points de distribution dans chaque quartier. *En raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville n'a pas pu organiser les repas de printemps 2021.*

Des aides tout au long de l'année

Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières sont attribués toute l'année par le CCAS aux Maisonnaires les plus démunis.

✔ Montant total alloué à cette action en 2021 : **107 000 euros**.

Le fonds d'aide à l'énergie aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Ce fonds est mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPE-REC qui intervient en complément du dispositif mis en œuvre par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

✔ Montant total alloué à cette action en 2020 : **17 304 euros** versés par le CCAS à 150 familles.

L'aide aux associations sociales et caritatives

Dans la continuité de ses actions afin d'apporter un soutien aux habitants et de mettre en place des initiatives solidaires, la Ville a décidé d'augmenter fin 2020, via le CCAS, les subventions allouées aux associations solidaires particulièrement sollicitées cette année, à l'image des Restos du Cœur, du Rotary Club, ou encore du Lions Club.

✔ Montant total alloué à ces actions en 2021 : la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS s'élève à **300 000 euros**.

Chaque année, la Ville organise un Forum afin que les Maisonnais puissent venir à la rencontre des associations sportives, culturelles et de loisirs.



Entraînement d'escalade dans le gymnase des Juilliottes.



Sport, culture, emploi : une ville dynamique

Sport

9 dispositifs gratuits dans le cadre du Sport pour tous

La Ville poursuit sa politique sportive active, le « Sport pour tous », permettant aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans de s'exercer gratuitement à la pratique de nombreuses disciplines, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'Etat sur le temps scolaire et en dehors. Il s'agit du **Bébé-Gym**, des **Contrats Bleus**, du **Sport Cité**, du **Sports Loisirs Jeunes**, du **Sports Loisirs Quartiers**, de **l'Été Chaud**, du **Sport à l'École** sans oublier l'aménagement du temps de l'enfant (ATE) – ateliers sportifs durant la pause du midi à l'école – pour les élèves

des écoles élémentaires.

À noter que suite aux dernières annonces gouvernementales, toutes les activités extrascolaires, y compris les sports de ballon sans contact, sont autorisées uniquement en plein air pour les mineurs. Le service des Sports de la Ville s'est ainsi adapté à ces contraintes sanitaires afin de toujours proposer une offre sportive de qualité aux jeunes Maisonnais.

Chaque année, ce sont habituellement près de 10 000 enfants et jeunes Maisonnais âgés de 3 à 25 ans qui profitent de ces dispositifs gratuits.

✔ **Montant total alloué à cette action en 2021 : 1,27 million d'euros.**

Des équipements sportifs de qualité

La Ville de Maisons-Alfort propose aux Maisonnais de nombreux équipements sportifs municipaux dans tous les quartiers de la ville afin qu'ils puissent pratiquer librement ou dans le cadre de l'un des nombreux clubs sportifs associatifs de la commune le sport de leur choix.

Notre ville dispose ainsi d'un centre aquatique (3 bassins), d'un Palais des Sports (650 places), de 9 gymnases, de 3 stades avec 3 terrains de football, de 11 salles de sport spécialisées (4 dojos dont un dédié au judo, 5 salles de musculation, 1 salle d'escrime et une salle dédiée à la gymnastique), de 6 plateaux d'évolution multisports, d'une piste d'athlétisme, des aires de lancer et de saut au stade Delaune, de 19 courts de tennis (10 couverts en hiver et 6 en été) ainsi que d'un mini-golf et d'un skatepark au Parc La Fontaine.

✔ **Montant total alloué au fonctionnement des équipements sportifs municipaux en 2021 : 4,1 millions d'euros.**

Les bourses Sport et Culture

Depuis 1998, la Ville verse une bourse Sport, et depuis 2004, une bourse Culture aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources afin de favoriser l'inscription des jeunes Maisonnais dans l'un des nombreux clubs sportifs et/ou associations culturelles de Maisons-Alfort (362 jeunes concernés en 2020 pour un total de 24 000 euros).

Culture

La Ville offre à tous les Maisonnais des équipements culturels et sociocultu-

Entièrement dédié à la pratique des sports urbains, le skatepark multi-glisse de plein air est accessible à différentes pratiques (skateboard, roller, trottinette, BMX...).

Une nouvelle boîte à livre a été installée aux Planètes, ainsi que dans le quartier Liberté Vert-de-Maisons, portant le total à 9 boîtes à livres au sein de Maisons-Alfort.



rels adaptés à toutes les générations et répartis dans tous les quartiers, soit un total de 15 équipements, à savoir :

- **Le conservatoire municipal** de musique, de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux (près de 800 élèves pour la saison 2020-2021)
- Les deux théâtres municipaux, **le NECC et le théâtre Claude Debussy** qui proposent un large choix de spectacles variés, y compris pour le jeune public.
- **Le Ciné Debussy**, le cinéma de Maisons-Alfort installé dans le théâtre Claude Debussy.
- **La médiathèque André Malraux, la bibliothèque du Centre et la bibliothèque René Coty**, complétées par un bibliobus qui dessert les écoles et quartiers éloignés de ces trois équipements.
- **Le musée d'histoire locale** au château Régat
- **Les 9 équipements de quartiers gérés par l'OMC**: le centre culturel de Charentonneau; la Maison Pour Tous d'Alfort et l'Annexe de la Maison Pour Tous d'Alfort; la Maison Pour Tous Pompidou et le Mille Club; le centre socioculturel de La Croix des Ouches; INFO-Parents;

le centre socioculturel Liberté, avec l'espace multimédia du Square Dufourmantelle; le centre socioculturel des Planètes; INFO-Séniors, avec l'Espace Loisirs Charentonneau, l'Espace Loisirs du Centre et l'Espace Loisirs des Juilliottes.

■ **Le Moulin Brûlé**

📌 *Montant total alloué au fonctionnement des équipements culturels et de quartiers municipaux en 2021 : 6,8 millions d'euros.*

La Ville de Maisons-Alfort compte deux théâtres, Claude Debussy et le Nouvel Espace Culturel Charentonneau (NECC).



L'Été du Jeux est un dispositif gratuit proposé par l'Office Municipal de la Culture chaque été aux jeunes Maisonnais.

En 2020, ce sont près de 900 jeunes – dont 45 % de Maisonnais – qui bénéficient d'un suivi régulier assuré par la dizaine de conseillers que compte la Mission Locale.



Emploi

Dans une conjoncture économique difficile, la Ville de Maisons-Alfort entend encourager l'insertion professionnelle des Maisonnais et les accompagner de façon adaptée dans leur recherche d'emploi.

3 structures d'aide à l'emploi financées par la Ville

Pour donner un coup de pouce aux Maisonnais en recherche d'emploi ou de formation, la Ville de Maisons-Alfort finance 3 structures dédiées : la Mission Locale (pour les 16-25 ans), Accueil-Emploi (demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et

le Bureau Information Jeunesse (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

✔ Montant total des subventions municipales accordées en 2021 : **300 000 euros**.

La participation communale au Fonds Municipal d'Aide aux Jeunes

Elle est destinée à soutenir financièrement les projets d'insertion des jeunes Maisonnais dont l'affectation est gérée

par la Mission Locale.

✔ Montant total de la participation communale en 2021 : **10 000 euros**.

Cours de promotion sociale pour adultes

Organisés par la Caisse des Écoles à l'école élémentaire Charles Péguy et au lycée professionnel Paul Bert, ils consistent en enseignements théoriques et professionnels, langues vivantes et préparations aux concours administratifs (182 inscrits pour l'année scolaire 2020-2021). Du fait de la situation sanitaire, les cours ont actuellement lieu à distance.

✔ Montant total en 2021 : **113 000 euros**.

Rénovation des logements sociaux et privés

La Ville finance les actions du Bureau Municipal du Logement (193 000 euros en 2021) et poursuit activement sa politique d'incitation à l'entretien régulier et à la rénovation de tous les logements sociaux de la ville, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des 10 autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal.

✔ Les programmes de travaux de modernisation et de rénovation réalisés par Maisons-Alfort Habitat depuis 2008 représentent un montant de plus de 17,5 millions d'euros.

Ces travaux de réhabilitation sont complétés par une politique active des constructions neuves et d'acquisitions-améliorations de logements sociaux. En 2020, **2,5 millions d'euros** y ont été consacrés.

La Ville, associé à Maisons-Alfort Habitat ont également créé un Organisme de Foncier Solidaire, agréé par le préfet de Région le 12 janvier 2021 afin de développer une offre d'accession sociale sur la commune. Ce nouvel outil permettra de proposer des logements neufs jusqu'à 40 % inférieurs aux prix actuellement pratiqués sur Maisons-Alfort.

Dans le cadre du **droit de préemption urbain renforcé**, la Ville intervient activement pour acquérir des appartements privés dans le secteur immobilier, qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après travaux de rénovation. Cette procédure est renforcée, depuis 2014, sur des ensembles identifiés afin de lutter activement contre l'habitat insalubre et la pratique des « marchands de sommeil ».

Visuel de la future Maison de l'Environnement sur les Bords de Marne.



Les principales réalisations en 2021

- **La création de la Maison de l'Environnement sur les Bords de Marne**, un lieu entièrement dédié à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité où les Maisonnais pourront venir s'informer mais aussi se former afin de participer à leur échelle à la transition écologique pour un total de 1,2 million d'euros.
- **La rénovation-extension de la maternelle Charles Péguy** comprenant la réfection de la cour d'école en enrobé clair pour un coût total de 1,6 million d'euros.
- **Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Les Planètes** pour un montant de 250 000 euros. L'ensemble des menuiseries extérieures, aujourd'hui usé, sera remplacé dans un souci de renforcement des performances thermiques et acoustiques du bâtiment.
- **La rénovation et le paysagement du cimetière communal** pour un total de 527 000 euros
- **Le ravalement de l'école élémentaire Georges Pompidou** pour 500 000 euros
- **La mise en œuvre de la première phase de la vidéoprotection** pour 200 000 euros
- **La rénovation de la couverture des tennis couverts du Parc La Fontaine** pour 800 000 euros
- **L'achèvement de la construction du club-house des tennis rue du 11 Novembre 1918** pour 590 000 euros
- **Un programme d'entretien renforcé de la voirie communale** pour 882 000 euros
- **Le programme annuel d'éclairage public** pour 345 000 euros comprenant notamment 150 000 euros pour la rénovation du réseau.
- Le programme annuel de **plantation d'arbres et d'arbustes** pour un montant de 100 000 euros dans les espaces verts urbains et privés, chez les particuliers, ainsi que la plantation de 200 nouveaux arbres pour un total de 290 000 euros dans le cadre du plan 1000 pour Maisons-Alfort.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2021 prévoit également les crédits nécessaires aux **travaux d'entretien renforcé** permettant de maintenir un niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine **des écoles** (élémentaires et maternelles) et du **restaurant scolaire**, des **équipements culturels** et des **équipements sportifs et socioculturels**.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements communaux. Les travaux en régie concerneront, en particulier, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons pour la voirie et la création et la rénovation des massifs fleuris pour l'ensemble des espaces verts de la ville.

La Ville poursuivra la politique constante de rénovation et d'entretien renforcé des équipements communaux, afin de continuer à offrir à tous les Maisonnais et dans tous les quartiers de la ville des services constamment améliorés pour le confort de chacun.

La Ville continue d'investir dans l'embellissement de Maisons-Alfort, notamment par son programme d'entretien renforcé de la voirie communale.



MATERNELLE BERLIOZ

Remise en peinture de l'un des dortoirs



Le second dortoir de l'école maternelle Berlioz a fait peau neuve à l'occasion des vacances d'hiver. Cet embellissement intervient après la rénovation du premier dortoir effectuée l'année dernière. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme annuel d'entretien des bâtiments communaux, et particulièrement de nos 25 écoles. Chaque été, et tout au long de l'année, lors des vacances scolaires, les services techniques de la Ville œuvrent afin de rénover et embellir les bâtiments communaux. En effet, et ce de longue date, la municipalité s'attache à accueillir le public maisonnaise dans des conditions optimales.



MATERNELLE CONDORCET

Des stores pour améliorer le confort des élèves

Face au réchauffement climatique, l'aménagement des écoles maisonnaises doit s'adapter. Plusieurs opérations sont ainsi menées par la Ville de Maisons-Alfort depuis plusieurs années afin d'améliorer le confort des élèves, à l'image de la végétalisation ou encore de la pose d'un enrobé clair lors d'une réfection de cour d'école ainsi que la pose de stores extérieurs pour lutter contre les fortes chaleurs. C'est précisément ce type d'installation qui a été aménagé à l'école maternelle Condorcet afin d'améliorer le confort thermique du réfectoire. Un soin particulier a été apporté au choix des équipements, et ce, afin de respecter au mieux l'architecture caractéristique des années 30 de cette école construite en 1932 par Dubreuil et Hummel – deux architectes Prix de Rome – et protégée au titre des « *Monuments historiques* ». À l'occasion des précédentes vacances scolaires, un couloir, dont la peinture était défraîchie, a également été repeint dans le respect des couleurs d'origine.

D'autres écoles déjà rénovées et équipées

Pour rappel, des stores pare-soleil ont également été installés sur toutes les ouvertures du groupe scolaire Parmentier en façade sud lors des vacances scolaires de La Toussaint, tandis que les menuiseries extérieures de la façade sud ont été remplacées à l'école élémentaire Les Planètes par des ouvrages à hautes performances thermiques. Ce renforcement de l'isolation de la façade permet ainsi d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, de lutter contre les épisodes de canicule et d'ainsi améliorer le confort des élèves. De plus, des stores « *bannes* » vont être prochainement posés pour protéger ces fenêtres des rayonnements solaires.

114 AVENUE DE GAULLE***Découvrez le projet de reconstruction et d'agrandissement du parvis de la mairie***

Poursuivant son objectif de rendre toujours plus agréable la vie quotidienne des Maisonnaises et Maisonnais, la Ville lance la dernière phase de son programme de réaménagement du Centre-ville qui se sera établi sur 20 ans.

L'aboutissement d'un projet de longue date

Dès l'origine, l'agrandissement du parvis de la mairie jusqu'au groupe scolaire Sainte-Thérèse par la démolition de l'immeuble vétuste du 114 avenue de Gaulle, était prévu dans le cadre du programme de rénovation du Centre-ville. L'objectif ? Créer à Maisons-Alfort une place centrale digne d'une commune de plus de 55 000 habitants. L'immeuble étant habité à l'époque, la Ville a d'abord procédé à diverses opérations à l'image de la création d'un grand parvis en pierres claires de Bourgogne devant l'Hôtel de ville et le théâtre Debussy, couplée à l'élargissement des trottoirs et la piétonisation du secteur, suivi dans un second temps par l'aménagement du parvis et du jardin de l'église Saint Remi. Pour finaliser cette opération d'envergure, la Ville a lancé un appel d'offres basé sur plusieurs critères essentiels relatifs à l'architecture, aux délais du chantier ou encore à la part de développement durable dans le futur projet. En février, la commission d'appel d'offres, après examen des cinq candidatures, a attribué le marché au groupement Sefri Cime, qui sera en charge de l'ensemble du projet.

Une architecture harmonieuse

Une fois les travaux achevés, le parvis de la mairie, qui ira jusqu'à la chapelle de l'école Sainte-Thérèse, comprendra



Vue d'ensemble du futur parvis.

un nouvel immeuble de 29 logements (dont deux maisons individuelles), des locaux commerciaux et de services au rez-de-chaussée ainsi qu'un parking souterrain de 100 places, soit le double du nombre de places actuelles situées en surface. Chaque logement disposera par ailleurs d'une place de stationnement au sein de ce parking. L'aménagement du nouveau parvis assurera un rôle d'unification de l'espace public. Concrètement, l'architecture, les matériaux utilisés (coloris, toitures, façades...), les revêtements de sol, le mobilier urbain et l'éclairage, seront identiques à ceux déjà présents sur le parvis, créant de fait une cohérence avec l'ensemble des bâtiments existants (Hôtel de ville, théâtre Debussy, école Sainte-Thérèse, commerces...).

Un ensemble qui fait la part belle à la nature

Au-delà de l'aspect esthétique, la municipalité, a tenu à ce que ce projet intègre la nature en ville. Répondant aux enjeux environnementaux, l'isolation biosourcée et les matériaux choisis permettront ainsi de réduire drastiquement les besoins énergétiques (chauffage, éclairage) de l'immeuble et d'assurer le confort des futurs habitants. Un cheminement piéton bordé d'arbres des mêmes espèces que celles déjà plantées sur le parvis permettra ainsi de circuler en toute sécurité. Deux grandes pelouses viendront compléter l'aménagement, offrant un espace ouvert et dégagé sur la façade bâtie. Le marronnier situé sur les lieux, arbre remarquable, sera conservé. Enfin, des jardins privatifs seront aménagés pour les deux maisons en cœur d'îlot. Par le choix des essences végétales qui privilégie les espèces locales, l'aménagement proposé sera ainsi propice au développement de la biodiversité. Selon les termes du marché public, les travaux devront être achevés à la fin du 1^{er} trimestre 2024. Par la suite, les trottoirs seront rénovés en pierre de Bourgogne jusqu'à la gare du Centre-ville, achevant ainsi le programme de rénovation du Centre-ville de Maisons-Alfort.



Le projet de reconstruction du 114, avenue de Gaulle et d'agrandissement du parvis de la mairie.

À l'image des poules de la Ferme de Maisons-Alfort, offrez-leur un coin de votre jardin pour leur bien-être.



Dans le cadre du Plan 1000 arbres pour Maisons-Alfort, la Ville propose aux Maisonnais de leur fournir un arbre qu'elle viendra ensuite planter chez eux.



ÉCOLOGIE

Maisonnais, vous aussi, engagez-vous pour plus de nature

À Maisons-Alfort, la préservation de l'environnement est un engagement de longue date, qui s'enrichit au fil des ans et des actions menées en faveur d'une ville toujours plus verte. Pour aller encore plus loin, et dans le cadre du nouveau projet de mandat, la Ville vous invite à œuvrer, à votre échelle, en faveur de l'écologie et du développement durable au sein de votre commune. Vous aussi, favorisez le retour de la nature en ville ! Zoom sur de nouvelles opérations proposées par la Ville de Maisons-Alfort.

Adoptez des poules !

Et si vous adoptiez des poules de compagnie ? En effet, bien plus attachante qu'il n'y paraît, une poule peut consommer à elle seule entre 90 et 150 kg par an de nourriture, dont les biodéchets ou déchets alimentaires produits par les familles. Sachant qu'un Maisonnais produit en moyenne 256 kg de déchets par an, dont 90 kg de biodéchets, il n'y a pas de doute, simplement en mangeant, la poule devient un acteur écologique majeur et vous accompagne dans votre mobilisation vers le zéro déchet ! C'est pourquoi, la Ville a décidé d'offrir des poules aux Maisonnais qui le souhaitent et qui peuvent

accueillir les volatiles dans de bonnes conditions (voir encart). De plus, par cette adoption, vous contribuez à la cause animale en sauvant de jeunes poules pondeuses, encore capables de pondre des œufs mais plus assez rentables pour l'industrie. Cette nouvelle

initiative s'inscrit dans la politique active et de longue date que mène la Ville de Maisons-Alfort en faveur du bien-être des animaux, de leur sauvegarde et de leur développement, qu'ils soient sauvages ou domestiques. Ainsi, la Ville collabore depuis de nom-

Comment prendre soin de mes poules

Attention, adoptez des poules est un véritable engagement au même titre que tout autre animal de compagnie. Leur bien-être doit être assuré au quotidien. Voici quelques conseils de Caroline Gilbert et Céline Robert, professeures à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA).

La poule est une espèce sociale, c'est pourquoi, il convient d'adopter a minima deux poules. Pour leur bien-être, un jardin est indispensable : un balcon ou une terrasse ne suffit donc pas. L'achat d'un poulailler est essentiel afin qu'elles puissent s'abriter la nuit ou encore pondre en toute tranquillité. Il vous faudra veiller à l'ouvrir en journée, au moins une fois par jour, quelques heures, et les y enfermer à la tombée du jour pour les protéger des prédateurs. Il convient également de leur fournir un nid propre et au calme pour la ponte ainsi qu'une zone terreuse ou sableuse pour leur « bain de poussière », comportement qui participe à l'hygiène du plumage. Quant à la nourriture, les poules mangent des graines – environ 60 g par jour –, de la verdure et des protéines animales. Les déchets de notre alimentation peuvent également leur être donnés (restes de légumes, féculents, gras de viande...). À noter également que les poules consomment beaucoup d'eau à fournir propre et à volonté. Enfin, les poules ont été vaccinées.

Retrouvez l'intégralité de l'interview et tous les conseils utiles au bien-être de vos poules sur le site internet de la Ville, maisons-alfort.fr ou en flashant le QR Code ci-contre.



Végétalisation des pieds de murs devant
l'école maternelle Edouard Herriot.



re en ville !

breuses années avec l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA), à l'image du partenariat tissé avec notre Ferme au sein de laquelle les élèves de l'EnvA interviennent toute l'année pour soigner les animaux et aider à veiller ensemble à leur bien-être quotidien.

Végétalisez vos pieds de murs

Les végétaux constituent de véritables atouts dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité. La Ville de Maisons-Alfort a donc à cœur de préserver et d'accroître son patrimoine végétal. C'est pourquoi, elle a initié, il y a quelques années, un programme de végétalisation des cours d'école et des pieds de murs devant certains bâtiments communaux. Si nous connaissons tous la « *biodiversité remarquable* », à savoir les espèces rares ou en voie de disparition, nous n'imaginons pas que toutes les espèces dites « *ordinaires* », qui nous entourent, sont également à protéger car essentielles à l'équilibre de la nature, mais tout aussi fragilisées. Qualifiée injustement de « *mauvaise herbe* » à cause de son aspect esthétique, la végétation dite « *ordinaire* » est pourtant essentielle à l'équilibre de la nature, par sa capacité à créer des îlots de fraîcheur,

à améliorer la qualité de l'air par l'absorption de polluants, tout en favorisant l'infiltration des eaux de pluie, limitant ainsi le risque de débordement des réseaux d'assainissement. De plus, en offrant un refuge et de la nourriture, elle contribue à la préservation de la biodiversité. Vous souhaitez végétaliser vos pieds de murs ? Par cette opération, la Ville souhaite ainsi favoriser le retour de la nature en ville tout en embellissant les divers quartiers de la commune. Et ce, tout en poursuivant l'entretien et la valorisation de son patrimoine végétal dans les différents parcs et squares. Concrètement, la Ville fournit un sachet de graines à semer dans les fissures des pieds de murs devant chez vous. En échange, vous vous engagez à prendre soin de ces végétaux et à veiller à leur épanouissement. Un autocollant vous sera également remis afin de prévenir les cantonniers pour qu'ils ne retirent pas vos plantes.

Ces deux opérations peuvent se cumuler. Si vous êtes intéressé, il vous suffit de remplir, puis de renvoyer le coupon-réponse ci-contre ou de compléter directement en ligne les formulaires dédiés accessibles sur le site internet de la Ville – maisons-alfort.fr.

COUPON DE PARTICIPATION

à retourner aux
Services Techniques 5-7, rue Pierre Sémard
94700 Maisons-Alfort

NOM* : _____

PRÉNOM* : _____

ADRESSE* : _____

TÉLÉPHONE* : _____

EMAIL* : _____

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

(un ou plusieurs choix possibles)

DON DE POULES

Uniquement si vous disposez d'un jardin
Vous serez contacté courant juin

Nombre de poules souhaité* : _____
Ne peut être inférieur à 2

FLEURISSEMENT DES PIEDS DE MURS

Vous serez contacté courant juin,
votre sachet de graines et votre badge
vous seront fournis cet été, pour une
plantation en septembre

Êtes-vous en* :

- Pavillon
 Immeuble collectif

PROGRAMME 1000 ARBRES**

**Projet présenté dans le précédent
numéro du magazine municipal

Vous serez contacté fin avril
pour une plantation à partir de juin

Êtes-vous* :

- Propriétaire
 Locataire

Statut* :

- Copropriété
 Entreprise
 Particulier
 Autre (précisez) : _____

Nombre d'arbres souhaité* : _____

L'intervention se déroule sous forme d'un débat participatif avec les élèves.



PROJET CITOYEN

Être tolérant, ça s'apprend

Dans le cadre du projet citoyen, deux activités sur le thème de la tolérance ont été proposées aux élèves, la première portant sur la perception du handicap, la seconde sur la notion même de tolérance et de l'acceptation des différences de chacun.

Le 8 février dernier, les élèves de la classe citoyenne de M. Maia de l'école élémentaire Les Planètes étaient ainsi tous rassemblés en cercle autour de l'animateur de l'association Olympio. « Savez-vous ce qu'est un bouc émissaire ? ». Plusieurs doigts se lèvent, les réponses fusent mais tâtonnent encore sur la définition exacte. L'animateur leur raconte alors la légende derrière l'origine du mot, puis leur explique ce qu'est un bouc émissaire.

Un débat ouvert pour mieux comprendre

Le débat, sous forme participative, est lancé : victime, souffre-douleur, insulte... Autant de notions qui sont abordées avec les élèves pour leur apprendre la tolérance et le respect de l'autre, de manière pédagogique et interactive. « L'animateur encourage les enfants à exposer leurs avis, leurs questionnements, tout en les amenant à réfléchir et à se rendre compte que la différence est normale et qu'elle doit être respectée », explique la Direction Enfance Éducation de la Ville qui coordonne le projet citoyen auprès des écoles. Petit à petit, au fil des argumentations et interventions de chacun, les élèves prennent conscience qu'insulter un copain, ce n'est pas « drôle », qu'un problème peut toujours se résoudre sans violence et de l'importance d'être tolérant.

L'atelier sera maintenu sous réserve des restrictions sanitaires

SCOLAIRE

Les démarches pour inscrire mon enfant en CP

Votre enfant entre bientôt au CP ? Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021-2022 ouvrent à compter **du lundi 12 avril via le portail famille**, accessible à partir de votre espace citoyen, et **jusqu'au 31 mai prochain**. En effet, les parents maisonçais peuvent désormais effectuer l'ensemble de l'inscription en ligne, en joignant à leur demande les pièces justificatives requises (livret de famille, carnet de santé de l'enfant, deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois). La Direction Enfance Éducation reviendra ensuite vers eux pour leur signifier si l'inscription est complète ou s'il manque certains éléments. À noter qu'il en va de même pour les activités périscolaires (accueils de loisirs, restauration scolaire etc.).

> En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la Direction Enfance Éducation par e-mail à portail.famille@maisons-alfort.fr ou par téléphone au 01 43 96 77 03.

Dans un second temps, à **partir du lundi 3 mai**, il sera également possible de réaliser ces démarches en mairie, **uniquement sur rendez-vous**, auprès de la Direction Enfance Éducation. Vous devrez alors vous munir des originaux des pièces justificatives mentionnées précédemment.

> Pour prendre rendez-vous auprès de la Direction Enfance Éducation, contactez le 01 43 96 77 03 ou le 01 43 96 77 28.



Les inscriptions en CP débutent le 12 avril.

ATELIER

Crée ta propre application et ton objet connecté !

L'univers du numérique te passionne ? Durant les prochaines vacances scolaires, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) propose deux ateliers de robotique aux jeunes Maisonçais animés par un bénévole. Le 14 avril, viens apprendre à fabriquer toi-même un objet connecté et à le programmer, puis le 21 avril à créer ta propre application ! Une manière ludique de renforcer les acquis fondamentaux en matière de programmation.

> De 14 h à 17 h au BIJ - 6 bis, avenue de la République Pour les 12-16 ans, gratuit sur inscription au 01 49 77 80 38

JSA TENNIS DE TABLE

Les entraînements se poursuivent en plein air

Depuis le début de la crise sanitaire, nous l'avons bien vu, il a fallu s'adapter. Il est interdit de pratiquer du sport en intérieur ? Les membres de l'association JSA tennis de table ont la solution ! Afin que les mineurs puissent poursuivre leurs entraînements, ces derniers ont décidé de déplacer les tables de ping-pong à l'extérieur, avec l'aide du service des Sports de la Ville. Ainsi, tous les mercredis après-midi, les échanges ne se font plus dans le gymnase Saint-Exupéry, mais dehors, sur le plateau. De quoi permettre aux jeunes pongistes de continuer à pratiquer leur discipline. Un bel exemple d'adaptabilité en cette période compliquée pour les associations sportives et de loisirs.

> JSA tennis de table - M. Gardon

Contact : 06 76 74 89 19 ou jsatt.94@gmail.com

Sur le plateau extérieur du gymnase Saint-Exupéry, c'est entraînement de ping-pong tous les mercredis après-midi.



HANDISPORT

Maisons-Alfort sur la route des Jeux Paralympiques de Tokyo 2021

Après les Championnats de France interclubs d'athlétisme Handisport qui se sont déroulés en septembre dernier à Maisons-Alfort, la piste du Stade Delaune a de nouveau accueilli des athlètes handisport de haut niveau le 31 mars. En effet, notre Ville a organisé, en collaboration avec les bénévoles du club d'Athlétisme de Maisons-Alfort (ASA), le dernier meeting qualificatif pour les Jeux Paralympiques qui devraient se tenir du 25 août au 4 septembre 2021 à Tokyo. Du fait des règles sanitaires, la rencontre a eu lieu à huit clos. Au total, ce sont 50 athlètes français qui ont participé à cette dernière étape pour obtenir leur billet qualificatif pour Tokyo.

Le dernier meeting qualificatif pour les Jeux Paralympiques de Tokyo 2021 s'est déroulé au stade Delaune.



Au total, 27 records personnels ont été battus ainsi que deux records de France. Une dizaine de performances du plus haut niveau mondial qui ont permis aux Français de décrocher leur place pour la capitale japonaise. C'est notamment le cas de Marie-Amélie Le Fur et Valentin Bertrand à la longueur, de Nantonin Keita, Gautier Makunda, Timothée Adolphe au 400 m ou encore Mandy François-Elie sur 100 et 200 m.

THÉÂTRE

Quand la scène maisonnaise reprend du service

Après avoir accueilli trois compagnies en janvier dernier, les théâtres de la Ville ont prêté leur scène à la compagnie *Les Frivolités Parisiennes* pour la création de leur prochain spectacle musical intitulé « *Cole in Paris* » durant deux semaines en mars dernier. Cette nouvelle création portera, comme son nom l'indique, sur le compositeur et parolier américain Cole Porter, auteur de plusieurs grands succès montés à Broadway. Avec « *Cole in Paris* », *Les Frivolités Parisiennes* ont choisi d'évoquer ces dix années parisiennes (de 1918 à 1929), avant qu'il rencontre le succès que l'on connaît avec *Fifty million Frenchmen* présenté sur la scène de Broadway à l'aube des années trente. En effet, s'il n'est certes pas encore possible de recevoir du public dans les deux théâtres et le cinéma de la ville, il est en revanche autorisé d'accueillir des artistes pour la poursuite de leur travail de création et de répétitions. Un souffle d'énergie créative et un esprit de solidarité qui réjouissent les équipes des théâtres de la ville. Pour preuve, la scène du théâtre Debussy est déjà réservée en avril : la compagnie *Le cri de l'armoire* – dirigée par le metteur en scène Marien Tillet –, à destination du jeune public, montera ainsi sur les planches pour la finalisation de son spectacle « *Deux sœurs* ».



La compagnie *Les Frivolités Parisiennes*, en résidence au théâtre Debussy, a répété sa nouvelle création « *Cole in Paris* ».

ÉVÉNEMENT

Silence, ça tourne !



Les coulisses du tournage par France TV de la pièce « *En attendant Bojangles* ».

Les 9 et 10 mars dernier, il fallait que silence se fasse au théâtre Debussy. Les caméras étaient allumées, les comédiens répétaient une dernière scène, les techniciens s'affairaient... « *Silence, ça tourne !* ». À défaut de pouvoir accueillir du public dans les lieux culturels, les professionnels se sont adaptés. C'est pourquoi, France TV est venu enregistrer la pièce de théâtre *En attendant Bojangles*, tirée de l'immense succès de librairie de Olivier Bourdeaut (éditions Finitude) et mise en scène par Victoire Berger-Perrin. Celle-ci sera diffusée prochainement sur France 5, sur la chaîne Olympia TV (myCanal) et sur la plateforme culturelle du groupe France TV, Culturebox.

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX

L'espace jeunesse a été entièrement rénové

Après le réaménagement de la médiathèque en trois espaces (jeunesse, fiction adultes et documentaires) ainsi que le remplacement du mobilier d'assise, c'est au tour de l'espace jeunesse de faire peau neuve. Débutés en février dernier, les travaux, qui ont consisté à changer le revêtement de la section jeunesse et de la salle où se déroule l'animation l'Heure du conte, se sont achevés le 2 mars dernier. De quoi accueillir dans des conditions optimales les (très) jeunes lecteurs maisonnaïses et leurs parents.

4, rue Albert Camus - 01 43 76 30 77



L'espace jeunesse de la médiathèque André Malraux une fois les travaux effectués.

Séance du 13 mars 2021

Les principales décisions du dernier Conseil municipal

AFFAIRES SCOLAIRES

Rythmes et horaires scolaires

Lors de la consultation sur les rythmes scolaires organisée fin 2020 auprès des parents d'élèves maisonnaires et des personnels de l'Éducation Nationale, 60,18 % des votants se sont exprimés en faveur du rythme scolaire de 4 jours à mettre en place à la rentrée 2021. Conformément à ses engagements la Ville appliquera donc dès septembre 2021 le rythme de 4 jours dans les 25 écoles maternelles et élémentaires maisonnaires.

Afin de finaliser cette organisation, la Ville a sollicité l'Éducation Nationale pour que les enseignants et parents d'élèves puissent, dans le cadre des Conseils d'écoles, se prononcer sur les horaires à adopter sur les 4 jours scolaires. La majorité des enseignants et représentants de parents d'élèves s'est prononcée sur les horaires suivants qui entreront donc en vigueur en septembre 2021 : 8 h 30-11 h 30 et 13 h 30-16 h 30 avec une pause méridienne de 2 heures.

Par ailleurs, cette organisation suppose l'élaboration d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui formalise l'engagement des différents partenaires – directions des écoles, représentants de parents d'élèves, Ville, Éducation Nationale, service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports, Caisse d'allocations familiales – à se coordonner pour organiser des actions éducatives de qualité.

Le Conseil municipal a donc approuvé l'ensemble de ces dispositions.

AFFAIRES TECHNIQUES

Droits de voirie

Pour soutenir les cafés, bars et restaurants qui ont été contraints de fermer en raison de la crise sanitaire qui perdure, le Conseil municipal a approuvé la reconduction pour l'année 2021 de l'exonération des droits de voirie pour les terrasses de ces établissements installées sur le domaine public.

Maraîchage municipal

Dans le cadre de son engagement en matière de développement durable, la Ville va créer une activité de maraîchage afin de produire en circuit court des fruits et légumes biologiques qui seront ensuite proposés dans les crèches municipales. Pour ce faire, le Conseil municipal a approuvé la convention à signer avec la Gendarmerie Nationale qui s'est associée à cette démarche environnementale et qui propose de mettre à disposition une parcelle de terrain située dans les douves du Fort de Charenton pour la production des fruits et légumes.

Aménagement du Centre-Ville

Afin de poursuivre l'aménagement du Centre-Ville, la Ville a pour projet de faire construire un ensemble immobilier composé de

logements, de commerces et d'un parc de stationnement aux abords de l'Hôtel de Ville sur une parcelle située 110 bis-114 avenue du Général de Gaulle et 2/4 Cité de la Mairie. Ce projet s'accompagnera par le prolongement du parvis de l'Hôtel de Ville et du Théâtre Claude Debussy ainsi que par le réaménagement des espaces extérieurs. Le Conseil municipal a approuvé la signature du marché public attribué au groupement Sefricime-Arcas pour la réalisation de ces aménagements.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Subventions sportives

Pour 2021, le Conseil départemental du Val-de-Marne a alloué à la Ville de Maisons-Alfort au titre du fonctionnement des associations sportives locales une somme de 22 475,20 euros qui a été répartie entre les associations sportives maisonnaires.

Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Le budget primitif s'équilibre en mouvements réels comme suit :

BP 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	66 674 000 €	73 304 000 €
Investissement	12 425 000 €	5 795 000 €
Total	79 099 000 €	79 099 000 €

Ratios réglementaires du budget primitif de l'exercice 2021 :

Article R2313-1 du CGCT	Valeur
Population DGF (DGF 2020)	56 626
1- DRF/Population	1 072 €
2- Produit des impositions directes/Population	568 €
3- RRF/Population	1 248 €
4- Dépenses d'équipement brut/population	282 €
5- Encours de dette/Population	469 €
6- DGF/Population	121 €
7- Dépenses de personnel/DRF	63,7 %
8- DRF + Remboursement de la dette en capital/RRF	91,5 %
9- Dépenses d'équipement brut/RRF	22,6 %
10- Encours de la dette/RRF	37,6 %

Source Compte de gestion de l'exercice 2019 MINEFI

Fiscalité communale : vote du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2021

Les taux d'imposition votés par le Conseil municipal sont sans augmentation pour 2021 par rapport à 2020 et restent fixés à :

Taxe d'habitation	22,09 %
Taxe foncière bâtie (taux départemental voté en 2020 compris)	27,52 %
Taxe foncière non-bâtie	22,29 %

Libre expression des groupes politiques représentés au Conseil municipal de Maisons-Alfort

L'école face à l'épidémie : nos propositions

L'épidémie de Covid-19 dans les écoles bat son plein. L'objectif de maintenir les écoles ouvertes est partagé, mais des précautions supplémentaires pourraient être mises en œuvre pour protéger les enfants et leurs familles, ainsi que les enseignants et les agents de la Ville qui travaillent à leur contact.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons proposé 3 mesures simples.

1) La Ville pourrait organiser des tests salivaires. L'Education Nationale en a programmés, mais bien trop peu à ce jour pour que l'ensemble des écoles puissent en bénéficier. D'autres mairies ont, avec l'accord du Rectorat et de l'ARS, mis en place des campagnes de tests dans leurs écoles en Ile-de-France et jusqu'au cœur de Paris. Nous pourrions en faire de même.

2) L'intérêt de la ventilation est largement démontrée dans la lutte contre le virus. L'utilisation de capteurs de CO₂ est

recommandée à cet égard. Simples d'utilisation et peu coûteux, ils équipent déjà de nombreuses salles de classe et réfectoires dans d'autres villes. Nous pourrions aussi en mettre en place rapidement dans nos écoles.

3) Depuis février, les écoliers du CP au CM2 doivent porter un masque de type 1, qui doit être renouvelé au moins une fois au cours de la journée. Afin de faire face aux différents incidents (oubli, masque trop grand, élastique rompu...), mais aussi pour alléger les charges des familles, la Mairie pourrait fournir aux écoles des masques réglementaires adaptés aux enfants. À noter qu'elle en fournit déjà mais en quantité insuffisante. Ces demandes n'ont pas été entendues lors du conseil municipal ; il est encore temps qu'elles le soient. Nous l'espérons.

« Maisons-Alfort Ensemble, Écologie et Solidarité »
Cécile Panassac, Bernard Bouché, Fanny Cercey, Gilles Betis

Budget 2021 : une opportunité ratée

Durant le dernier conseil municipal je me suis abstenu sur le vote du budget primitif 2021 car j'estime que celui-ci manque d'ambition. Ce budget comporte des points positifs comme la légère hausse des dépenses de fonctionnement (+0,4 %) ainsi que l'accroissement des crédits alloués aux écoles (+2 %). Je me réjouis de la hausse des dépenses consacrées aux espaces verts (+24 % soit 1,1 M€ au total) car l'écologie doit être une priorité de la municipalité. Je regrette la faible augmentation des crédits dédiés à la police municipale (+7 % soit un total de 752 000 €) qui mérite d'avoir tout notre soutien et notre aide pour lutter contre la hausse de l'insécurité à Maisons-Alfort. Pour comparaison, le budget alloué à la police municipale de Vincennes est de 990 000 €, 2,7 M€ à Saint-Maur et 1,3 M€ à Choisy. Il faut mettre un terme au manque d'investissement dans notre police. Je suis stupéfait par le manque d'anticipation des effets de la crise

sanitaire sur le produit des services (cantine, périscolaire). Le budget présenté se base sur une fréquentation identique à 2019 et une hausse de ces recettes de 5 %, comme si la crise n'existait pas ! Ce budget perpétue le sous-investissement dont notre commune est la victime depuis une décennie. Les investissements s'élèvent à 225 €/habitant. Ce niveau par habitant est dérisoire par rapport à nos voisins : 540 € à Vincennes, 412 € à Champigny ou 340 € à Choisy. Il nous faut bâtir une politique d'investissement ambitieuse. Maisons-Alfort mérite mieux. Sans investissement, notre commune va s'appauvrir. Profitons d'une situation très favorable, les taux d'emprunt n'ont jamais été aussi bas. Saisissons-nous de cette aubaine avant qu'il ne soit trop tard !

Thomas Maubert
« Maisons-Alfort Passionné »



PHARMACIES DE GARDE

11 avril : Pharmacie Servat

86, avenue du Général de Gaulle

18 avril : Pharmacie Valla-Maelfait Christine

1, avenue du Général Leclerc

25 avril : Pharmacie Youk Vanessa

99, avenue du Général Leclerc

1^{er} mai : Pharmacie des Planètes

141, rue Marc Sangnier

2 mai : Pharmacie Balteau

76/78, avenue Gambetta

8 mai : Pharmacie Berdugo Borgnon

62, avenue du Général Leclerc

9 mai : Pharmacie de la Santé

59, avenue du Général Leclerc

RENCONTREZ VOS ÉLUS SUR LES MARCHÉS

Du fait de la situation sanitaire, les permanences de vos élus sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Nous vous tiendrons informés si celles-ci peuvent se tenir fin avril selon l'évolution de la situation sanitaire.

PERMANENCE DE VOTRE DÉPUTÉ



Michel Herbillon, en tant que député de Maisons-Alfort, et comme il le fait dans les autres communes de sa circonscription (Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont et Saint-Maurice), reçoit les Maisonnais une fois par mois à l'Hôtel de ville de Maisons-Alfort. Compte tenu de la crise sanitaire, la prochaine permanence aura lieu **le jeudi 29 avril à partir de 16 h 30** sur rendez-vous en contactant au préalable le secrétariat au 01 43 96 77 23.

ÉTAT CIVIL

Janvier

Naissances : Victoria MOLINIÉ, Sofia RADJ BENJELLOUN, Raphaël WEYER, Jasmine DONOYAN, Cassie MOLTO, Camille KARAM, Astrée FORTUNE HURVY, Alice GERARD-VARET.

Décès : GERANIO Francesca épouse MAGLIONE.

Février

Naissances : Vitoria FERNANDES SARAIVA, Victoria BRAHAMI, Valentin CIMA, Timéo ODELLI, Tal AZOULAY, Soën LÉCUYER KAEWNANG, Shaily KRIEF, Rosie DANIEL, Rafael COHENDET, Nicole LEAL ADAN, Lowen MATHIEU, Keyla-Angel KIANZA, Iris KACI, Gaspard PIRONIN REMY, Eydel PELLAS, Daro TOY.

Mariages : ABOUD Kamel et BEN KHOUD Khaoula, CARRA Caterina et FICHELSON Rémi, CIGERLI Servan et RAHMOUN Saly, SOUNNI Mohammed et ZERROUAL Karima, UBYCHA Gabriel et MERLIN Amandine, ZEMMOUR Léa et EL FASSI Mickaël.

Décès : TRAORÉ Ali, DELAFORGE André, BERTRAND Jeannine, JACQUEMART Guy.



COLLECTES DE DÉCHETS

Collecte des déchets toxiques

Marché de Charentonneau : samedi 5 juin de 8 h à 12 h.

Marché du Centre : dimanche 18 avril de 8 h à 12 h.

Nouveau : déposez vos biodéchets en faisant votre marché

Désormais, une collecte des biodéchets (épluchures, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs, fleurs, etc.) est organisée sur les marchés de la Ville par le Territoire Paris Est Marne&Bois. Vous pouvez ainsi y déposer vos déchets alimentaires préalablement triés chez vous grâce à un bioseau distribué gratuitement par le Territoire tandis que les commerçants peuvent jeter leurs biodéchets directement en fin de marché. Les Maisonnais qui souhaiteraient s'en procurer peuvent faire une demande directement auprès du Territoire par e-mail à environnement@pemb.fr ou par téléphone au 01 48 71 59 13. Ils seront par la suite recontactés pour une prise de rendez-vous pour une livraison à domicile selon leurs disponibilités. De même que dans les écoles et accueils de loisirs, les déchets alimentaires seront transformés en engrais distribué aux agriculteurs ainsi qu'en biogaz, utilisé comme carburant ou pour le chauffage.



Service de Collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) :

depuis le 1^{er} janvier 2021, le Territoire Paris Est Marne&Bois est en charge du ramassage des encombrants à Maisons-Alfort. La procédure de rendez-vous mise en place par le Territoire est à l'identique de la Ville. Ainsi, si vous souhaitez déposer des encombrants, la collecte s'effectue uniquement sur rendez-vous par téléphone au 01 84 23 51 51 ou par e-mail à encombrants@pemb.fr. En cas de problème ou de difficulté, vous pouvez appeler les services techniques de la Ville au 01 43 96 77 25, qui se tiennent à votre disposition pour vous conseiller, vous orienter et vous assister dans vos démarches.

Déchèterie

Afin de connaître la déchèterie la plus proche de chez vous, veuillez contacter les services du territoire Paris Est Marne&Bois au 01 48 71 59 13 ou par e-mail environnement@pemb.fr, ou bien consulter le site internet du territoire : www.parisestmarnebois.fr. Un justificatif de domicile et une pièce d'identité vous seront demandés.

CABINET MEDICAL

Guide pratique de la Ville de Maisons-Alfort

Le cabinet pluridisciplinaire *M-A Santé* a ouvert ses portes au 113 avenue Gambetta (entrée au 2, rue Renard). Il se compose d'une sage-femme, d'une orthophoniste, d'une sophrologue, d'une pédicure-podologue, et d'une ostéopathe.

m-a-sante.com

SOYONS SOLIDAIRES, CONSOMMONS LOCAL !

grâce au **cliquez-retirez**
vos commerces de proximité
restent ouverts



Retrouvez la liste de vos commerçants sur le site de la Ville

www.maisons-alfort.fr



SCANNEZ



DÉCOUVREZ

Professionnels, faites-vous connaître !

Si vous aussi, vous souhaitez apparaître sur le site internet de la Ville, contactez le service communication :
comm.ville@maisons-alfort.fr

VILLE DE
MAISONS-ALFORT



WWW.MAISONS-ALFORT.FR



PLAN INTERACTIF



VILLE DE MAISONS-ALFORT